

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 SEPTEMBRE 2015**

**PRESENTS** : DROIN Anne ; MEJEAN Henri ; BONY Catherine ; SEUX Vincent ; MOINEL Alain ; DALMAS Martine ; DURIEU Antonin ; FORISSIER Jean-Isidore ; EPALLE Daniel ; SOUVIGNET Muriel ; CHORAIN Claudie ; DEFOURS Roger ; EPALLE François ; MOUNIER Catherine.

**ABSENTE EXCUSEE** : THIERS Kenza.

**SECRETAIRE** : DURIEU Antonin.

Pouvoir de Kenza THIERS à Mme DROIN Anne.

Pas de remarque sur le précédent compte-rendu du Conseil de juillet. Celui-ci est approuvé.

**1. Achat licence IV :**

Madame le Maire fait part que Monsieur le Préfet a accordé une dérogation nous permettant l'implantation de la licence IV au restaurant Le Templier. Elle fait part que sa négociation avec Monsieur BERNAUD (propriétaire de cette licence) s'est arrêtée à 4 500 € et propose de l'acquérir pour ce montant.

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour et 1 abstention. Une réflexion est engagée pour étudier soit sa revente, soit sa mise en location au restaurant Le Templier (à déterminer lors du prochain Conseil Municipal du 24-09-2015).

**2. Ouverture de crédits – Décision modificative N°1 :**

Afin de régler l'achat de la licence, il est approuvé les virements de crédits suivants sur le Budget Communal – section d'investissement :

- Article 2051 : Achat licence IV + 4 500 €
- Article 2315 : Rénovation Centre Bourg - 4 500 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette Décision modificative N°1.

**3. Convention d'assistance technique pour la station de traitement de l'eau avec la SAUR :**

Cette convention comprend diverses missions spécifiques, notamment pour la station de traitement de l'eau. Elle s'élève à 1 830 € / an pour une durée de 3 ans avec visite trimestrielle et assistance aux services techniques.

Elle est approuvée à l'unanimité.

**4. Désignation représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Monts du Pilat :**

Cette commission de la Communauté de Communes est chargée d'évaluer les transferts de charges entre la Communauté de Communes soumis au régime de la taxe professionnelle unique et la Commune.

Sont proposés et désignés à l'unanimité :

- Mme Anne DROIN : titulaire.
- M. Henri MEJEAN : suppléant.

... / ...

## **5. Modification règlement gymnase – Approbation avenant N°1 :**

Il concerne essentiellement l'article 19 pour l'utilisation du gymnase en dehors des activités sportives :

*Article 19 : Les activités sportives sont prioritaires. En dehors de ces activités, lorsque le gymnase est disponible, la salle pourra être utilisée pour :*

- des jeux (à caractère sportif) dans le cadre d'un centre aéré, d'une colonie.
- des assemblées, réunions, congrès de plus de 200 personnes.
- des événements exceptionnels validés par la commission Sports et sollicités au minimum 1 mois à l'avance.
- des spectacles réunissant + de 150 personnes.

Il est également fait le compte-rendu de la réunion des utilisateurs des équipements sportifs et de la mise à jour du planning du gymnase.

## **Dans la même séance, le Conseil Municipal prend connaissance :**

- du désistement de l'Association "Marlhes mon Amour" au sujet du recours contre la Modification N°4 du P.L.U. suite au protocole d'accord pour l'ADAPEI.
- du rejet par le Tribunal Administratif de la requête de Monsieur SCALLIET et de l'Association "Marlhes mon Amour" contre le Permis de Construire de l'ex Maison de Retraite.
- d'un courrier reçu en mairie concernant le projet des producteurs locaux, création d'un magasin de produits régionaux y compris la boucherie. Pour ce faire le Crédit Agricole devrait déménager et, La Poste (qui désire un autre fonctionnement) se transformer, soit en Agence Postale Communale, soit en Relais Poste Commerçant. Trop d'incertitudes apparaissent en cours de débat, une réunion d'information est prévue le jeudi 17 Septembre à 20 h avec les personnes concernées.

## **Divers :**

- Monsieur DEFOURS Roger, fait état de plusieurs questions, notamment sur la réalisation du bulletin municipal où il a relevé plusieurs erreurs tant sur le texte que sur les photos.